



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.*

*M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

**N° 2018/79**

**Objet : Enfance-jeunesse : séjour à Berlin du 22 au 29 octobre 2018**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le service Enfance-Jeunesse de la CCLPA est en train de réécrire sa politique jeunesse. Dans ce cadre-là, le service propose une action pour la fin d'année 2018, aux vacances d'automne.

Ce séjour s'inscrit dans la démarche diagnostic du projet jeunes. Il est réalisé en partenariat avec l'association ROUDEL spécialiste des échanges européens mis en place par l'office franco-allemand de la jeunesse.

Ce séjour accueillera 15 jeunes du 22 au 29 octobre 2018. L'hébergement se fera en auberge de jeunesse à Berlin. Ce séjour sera facturé au tarif maximum de 320 € avec des déductions possibles suivant les quotients familiaux. Il sera encadré par 2 animateurs de la CCLPA et un animateur de l'association ROUDEL (mise à disposition gratuite).

Le sport sera l'objet de cette rencontre entre jeunes Allemands et Français. Les adolescents pourront appréhender les similitudes et différences de la pratique sportive entre nos deux pays. Les échanges entre jeunes et les visites culturelles seront l'essentiel du programme de la semaine.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'organisation d'un séjour à Berlin du 22 au 29 octobre 2018 pour 15 jeunes de la CCLPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'organisation d'un séjour à Berlin du 22 au 29 octobre 2018 pour 15 jeunes,
- décide que ce séjour sera facturé à chaque participant au tarif de 320 € avec des déductions possibles suivant les quotients familiaux,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que des

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 28 juin 2018.



Le Président

Raymond GARDELLE

